

*LA CROISSANCE URBAINE EXTRA-MUROS AUX XIII<sup>E</sup> ET XIV<sup>E</sup>  
SIÈCLES : ÉVOLUTION PROGRAMMÉE OU DÉVELOPPEMENT  
SPONTANÉ ?*

*LES EXEMPLES DE REIMS ET DE STRASBOURG*

Catherine XANDRY

Dans l'imaginaire collectif, la ville médiévale est indissociable de son rempart. On peut penser à Carcassonne par exemple, mais également aux villes ainsi stylisées dans un grand nombre de films « historiques ». Et ce trait n'est pas récent : songeons aux représentations de la Jérusalem céleste dans les enluminures, ville parfaite à l'intérieur de murs. Pour l'archéologue, le rempart est en outre une facilité, un élément remarquable qui permet de mieux appréhender ce que l'on suppose être « l'espace urbain » : « C'est parce que les remparts sont immédiatement perceptibles, qu'ils sont des marqueurs commodes, que les sources écrites les rendent omniprésents, qu'ils instaurent une ségrégation dans des domaines documentés, qu'ils fixent notre attention. Leur vertu est d'inscrire la ville dans l'espace. Toute ville antique et médiévale est montrée dans ses remparts<sup>1</sup>. » Ils permettent ainsi d'établir un clivage fort entre un dedans et un dehors. Dans la recherche historique française, l'enceinte a été longtemps le critère privilégié qui permettait de considérer une localité comme une ville. Cependant, même si l'on fait abstraction de nombreuses localités de l'espace germanique qui, bien que ne possédant pas d'enceinte, étaient qualifiées de villes, cet *a priori* peut sembler extrêmement réducteur. En effet, que se passe-t-il lorsque l'enceinte devient trop étroite, lorsque la ville a besoin de plus d'espace pour s'étendre ?

Vers le XIII<sup>e</sup> siècle, croissance économique et démographique oblige, de nombreuses villes se dotent d'une nouvelle enceinte, plus grande que la précédente ; des faubourgs se multiplient aux alentours. Ces « *fors bourg* » s'épanouissent, comme leur nom l'indique, devant le bourg. Il s'agit en effet de zones d'habitat formant parfois de vrais quartiers et s'établissant au contact de

---

<sup>1</sup> Henri GALINIÉ, *Ville, espace urbain et archéologie*, Tours, 2000, p. 24.

l'enceinte de la ville<sup>2</sup>. Le concept de faubourg revêt un sens à la fois spatial (le faubourg est hors de la « vieille ville ») et temporel (il est destiné à être inclus à un moment ou à un autre dans les remparts, donc, à être intégré à la ville). On peut donc dire qu'à ce moment le faubourg est le phénomène le plus caractéristique de l'agrandissement de la ville qui déborde de son enceinte, partant, de la croissance urbaine<sup>3</sup>.

Cet agrandissement résulte-t-il d'une évolution programmée, gérée par les autorités de la ville, ou est-il le fruit d'un développement spontané ? La dichotomie entre espace planifié ou spontané, dont les urbanistes sont familiers<sup>4</sup> à l'échelle de la ville tout entière, sera explorée ici à celle des faubourgs, en comparant le développement de deux faubourgs qui jouxtent chacun une ville épiscopale, Strasbourg et Reims. Ces cités ont d'autres aspects communs. Elles disposent en effet toutes deux d'une origine antique – Reims était un ancien *oppidum* gaulois ; à Strasbourg se dressait un *castrum* de légion romaine –, d'une enceinte et comptent parmi les villes les plus peuplées de l'Est de la France pour la période étudiée (plus de 10 000 habitants).

Malgré les ressemblances de ces villes, tout semble opposer, de prime abord, les deux faubourgs concernés : la Krutenau, à Strasbourg, apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle sans qu'aucune volonté d'organisation et d'administration ne soit immédiatement perceptible ; la Couture, à Reims, est à l'inverse la création par l'archevêque d'un lotissement programmé à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle.

### La Krutenau : un quartier « vert »

Strasbourg est une ville qui s'est développée à partir d'un camp légionnaire romain situé en bordure du Rhin, au croisement de plusieurs voies fluviales. Ville épiscopale, ayant un statut équivalent à celui de capitale de région et bénéficiant de nombreux privilèges<sup>5</sup>, elle devient un pôle attractif pour une population nombreuse. Ceci entraîne évidemment une forte expansion de l'habitat hors de l'emprise du *castrum*. Quel aspect présente-t-elle au nouvel

---

<sup>2</sup> Armand BAERISWYL, *Stadt, Vorstadt und Stadterweiterung im Mittelalter. Archäologische und historische Studien zum Wachstum der drei Zähringerstädte Burgdorf, Bern und Freiburg im Breisgau*, Bâle, 2003.

<sup>3</sup> Il ne faut cependant pas négliger un autre phénomène, souvent concomitant : celui d'une densification de l'habitat *intra-muros*, par lotissement d'anciens espaces « verts » ou par concentration des populations dans le bâti existant.

<sup>4</sup> On peut citer entre autres les travaux de Pierre LAVÉDAN, *L'urbanisme au Moyen Âge*, Paris, Arts et Métiers, 1974 ; ou l'ouvrage réalisé sous la direction d'Élisabeth ZADORA-RIO et Henri GALINIÉ, *Village et ville au Moyen Âge, les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2003, dont les différents textes essaient, par le biais de l'analyse spatiale du parcellaire, d'explicitier la « fabrique de la ville » et « d'évaluer la part de l'urbanisme et de la planification dans le développement des agglomérations médiévales ».

<sup>5</sup> Depuis 1205, elle bénéficie de la protection impériale. En 1358, l'empereur Charles IV lui confirme son statut de ville libre d'Empire (*freie Stadt*), ce qui correspond aux villes les plus privilégiées de l'Empire. Elle jouit ainsi d'une quasi-indépendance.

arrivant au début du XIII<sup>e</sup> siècle ? À cette époque, la ville se dote d'une nouvelle enceinte qui porte à près de 100 hectares sa surface *intra-muros*. Elle dispose aussi déjà un certain nombre de faubourgs : Sainte-Aurélié<sup>6</sup>, qui se groupe autour de la chapelle Saint-Michel et de l'église Sainte-Aurélié, et Koenigshoffen<sup>7</sup>, situés tous les deux à l'ouest de la ville sur une vieille voie de communication qui correspond aujourd'hui à la rue du Faubourg-National prolongée par la Route des Romains, et la Montagne-Verte<sup>8</sup>, plus au sud à proximité de la rivière de la Bruche.

Cette croissance urbaine se poursuit tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle puisque d'autres faubourgs apparaissent. Citons au nord le Faubourg-de-Pierre<sup>9</sup> situé le

<sup>6</sup> Il est question du ban de Sainte-Aurélié dès 1236. Voir Wilhelm WIEGAND, *Urkundenbuch des Stadt Strassburg*, vol. 1 : *Urkunden und Stadtrechte bis zum Jahr 1266*, Strasbourg, Karl J. Trübner, 1879, p.196 [désormais, *UB Strassburg* 1].

<sup>7</sup> On y a trouvé des traces d'occupations préhistoriques, d'autres datant de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer. Collectif, *Strasbourg Koenigshoffen, un faubourg historique*, Strasbourg, Éditions Coprur, 2002, p. 12-14.

Des maisons en colombages avec des fondations de pierre y sont édifiées dès le 1<sup>er</sup> siècle ; des caves maçonnées survivent de l'habitat du siècle suivant. Y étaient situés également des temples. Un *mithraeum* est construit au II<sup>e</sup> siècle et restauré à l'époque de Sévère Alexandre, et un autre connu par une inscription. Cette inscription parle d'un *vici canabarum*, de *vicus*, terme qui désigne entre autres les agglomérations proches d'un camp militaire romain et de *canabae*, terme qui qualifie les plus urbanisés de ces *vici*. Nancy GAUTHIER, Brigitte BEAUJARD, *Topographie des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*, vol.11 : *Province ecclésiastique de Mayence (Germania prima)*, Paris, De Boccard, 2000.

Un *vicus* de *Cungeshoven* est cité en 1144 et 1163. Il semble important, avec son finage étendu, sa *Dinglaube* (lieu de réunion de la population) et trois moulins. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain*, Paris, Tours, Ministère de la Culture, Centre National d'Archéologie Urbaine, 1992, p. 79.

D'abord village d'Empire, il est acheté en 1351 par la ville de Strasbourg (aux frères Kurnagel, bourgeois de Strasbourg. Charles IV avait cédé à la ville les droits éminents sur Koenigshoffen quatre ans auparavant). Incendié en 1365 par les « Anglais », il est définitivement détruit en 1392 pour des raisons militaires. Sa localisation précise est inconnue. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>8</sup> Grâce à quelques objets et tombes mais surtout grâce à des mentions dans des chroniques, on peut supposer qu'une petite communauté s'y est installée à la période mérovingienne (VI<sup>e</sup> siècle), puis une petite agglomération se forma lentement à l'ombre du couvent Saint-Arbogast et prit le nom du saint qu'elle conserva jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est ravagée en 1199 par Philippe de Souabe. Elle subit des dommages également en 1365, 1375 et 1439 (Armagnacs). Voir André KIEFFER, *La Montagne Verte*, Strasbourg, Oberlin, 1983.

<sup>9</sup> Cet espace dépendait de la paroisse Sainte-Aurélié. La voie du Faubourg-de-Pierre existe vraisemblablement dès l'époque romaine mais son tracé n'a pas été reconnu. Pour le Moyen Âge, la voie est mentionnée au plus tôt en 1220. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 105. D'après Juliette BAUDOUX *et alii*, *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 114 une nécropole romaine aurait existé au bout de la rue du Faubourg-de-Pierre, avant la place de Haguenuau. Mais la première implantation remarquée après cela est l'installation de la chapelle des Miséreux au XIII<sup>e</sup> siècle au Marais-Vert. Puis apparaît l'abbaye de la Toussaint en 1267 et on a trace de bâtiments agricoles au Kageneck vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les premières mentions d'habitations le long de cet axe. Wilhelm WIEGAND,

long de la *Steinstrasse* et le Waseneck<sup>10</sup> jouxtant le rempart, au sud, le Neudorf<sup>11</sup> (lui aussi le long du rempart) et enfin, à l'est, la Krutenau sur laquelle nous allons nous attarder. Elle se développe sur un terrain inhospitalier, peu adapté à l'habitat, très humide et même marécageux puisque situé dans la zone d'inondation du Rhin, entre la ville et celui-ci, et traversé par un cours d'eau (le *Rheingiessen*) qui relie la rivière au fleuve. Étymologiquement, le *-au* de Krutenau désigne du reste un pré humide, un marais.

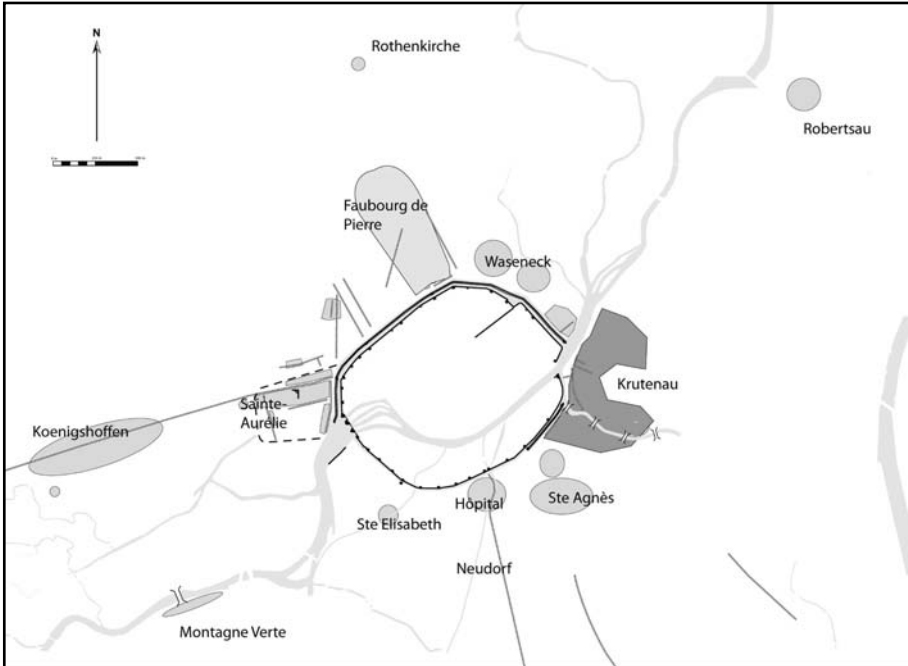


Figure 1 : Strasbourg et ses faubourgs au XIV<sup>e</sup> siècle (DAO : C. Xandry)

*Urkundenbuch des Stadt Strassburg*, vol. 1 : *Urkunden und Stadtrechte bis zum Jahr 1266*, Strasbourg, Karl J. Trübner, 1879.

<sup>10</sup> L'espace appelé ici Waseneck regroupe le Waseneck proprement dit, *Uf dem Werde* et le Wacken. On ne possède aucune trace d'une installation avant l'implantation du cimetière juif au XIII<sup>e</sup> siècle. Suivront l'abbaye de Sainte-Madeleine en 1225 et Sainte-Claire *Uf dem Werde* en 1299. Cependant, les premières mentions d'habitation ne datent que de 1304 pour *Uf dem Werde* et de 1350 pour le Waseneck. Le Wacken semble rester désert jusqu'à l'implantation de premières industries au XVIII<sup>e</sup> siècle et une zone d'habitat ne s'y développera qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Freddy SARG, *Le Wacken*, Strasbourg, Oberlin, 1985, p. 12-13.

<sup>11</sup> Depuis 982 au moins, le Neudorf fait partie du ban de Strasbourg. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle apparaissent à la Kurbau les premières chaumières de paysans, de jardiniers et des ouvriers travaillant dans les tuileries. Georges SCHWENK, *Neudorf (deuxième partie)*, Strasbourg, Oberlin, 1983, p. 14.

Le développement de la Krutenau, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, ne semble pas être le résultat d'une volonté de la part de l'autorité de la ville, que cela soit l'évêque ou plus tard le conseil de ville<sup>12</sup>. Les premiers édifices qui s'y installent sont des couvents ; ils y viennent du reste en nombre puisqu'on peut mentionner le couvent de dominicaines de Sainte-Catherine<sup>13</sup> qui s'installe en 1231 à la confluence de l'Ill et du canal du Rhin, le couvent de dominicains de Saint-Jean-aux-Ondes<sup>14</sup> en 1245, le long du canal du Rhin, vers l'est, le couvent de dominicaines de Saint-Nicolas-aux-Ondes<sup>15</sup> en 1252, situé en plein champ au nord du canal et celui des Guilhelmites<sup>16</sup> en 1298, à l'emplacement de l'actuelle église Saint-Guillaume.

Contrairement à d'autres établissements mendiants strasbourgeois<sup>17</sup>, les couvents de la Krutenau semblent s'installer antérieurement à toute autre structure. Ils ont trouvé là un terrain jusque-là négligé pour la construction. Contrairement à ce que l'on sait pour Saint-Jean-en-l'Île-Verte, la réunion des terrains nécessaires à l'implantation de ces couvents est pour l'instant inconnue. Il ne semble cependant pas qu'il y ait eu opposition de la part de l'autorité de la ville alors en place. La seule trace écrite d'un rôle que la ville aurait pu avoir joué à ce moment-là est un édit paru en 1249 interdisant l'installation de couvents *intra-muros*. De ce fait, les couvents désirant s'installer à Strasbourg

<sup>12</sup> Apparaissant au début du XIII<sup>e</sup> siècle, il obtient son indépendance définitive vis-à-vis de l'évêque en 1262, lorsque celui-ci est battu par la milice bourgeoise lors de la bataille d'Hausbergen.

<sup>13</sup> Cité une première fois en 1231, il est fortement endommagé par une inondation en 1233. L'église et les bâtiments conventuels sont reconstruits en 1242. Le cimetière n'est consacré qu'en 1284. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 97 et p. 117.

<sup>14</sup> Le couvent est fondé avant 1245 et détruit en 1475. L'église conventuelle n'est construite qu'en 1252. Sa localisation précise est toujours incertaine à proximité du futur rempart de la Krutenau. Gaëlle TEXIER, *Topographie et construction des établissements religieux à Strasbourg*, tome 2 : *Inventaires et illustrations*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Jacques Schwien, Strasbourg, 2003, p. 56.

<sup>15</sup> À l'inverse de Saint-Jean-aux-Ondes, sa localisation dans la Krutenau est assurée par le plan Blondel en 1765. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 98. Une chapelle sous l'invocation de la sainte Vierge avait été érigée à cet emplacement, les chroniqueurs l'appellent Notre-Dame-des-Prés. En 1252, elle fut transformée en couvent. Frédéric PITON, *Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, historique et statistique de Strasbourg et de ses environs*, tome 2 : *Promenade dans les faubourgs. Description des environs*, Bâle, Librairie Neukirch, 1855, p. 26-27. En 1232 il suit encore la règle des Augustins. C'est à partir de 1245 que le couvent intégrera l'ordre des Dominicains. Gaëlle TEXIER, *Topographie et construction...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>16</sup> Fondé par la famille patricienne des Müllenheim en 1298, ce couvent est donné à l'ordre des Guilhelmites de Marienthal (près de Haguenau). En 1298 les Guilhelmites s'installent en dehors de la ville sur un territoire appartenant à la paroisse Saint-Étienne. L'église et le cimetière sont consacrés en 1301 et le cloître à l'est est attesté en 1381. La confrérie des bateliers, fondée en 1331, y avait son siège, ce que l'ancre érigée au sommet de la tour commémore. Gaëlle TEXIER, *Topographie et construction...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>17</sup> Par exemple, le couvent de Saint-Jean-en-l'Île-Verte pour lequel Rulman Merswin achète plusieurs parcelles de terrain à Sainte-Aurélie (où existent déjà habitat et édifices religieux) afin de permettre son implantation.

après 1249 (et c'est le cas de Saint-Nicolas et des Guillemites) étaient obligés de construire leurs bâtiments hors de l'enceinte. Que cela soit par manque de place *intra-muros* ou pour éviter la surreprésentation d'ordres mendiants dans ses murs, la ville rejette donc à l'extérieur les nouvelles implantations. On peut mettre en parallèle la situation du cimetière Saint-Étienne<sup>18</sup> que la première mention, en 1265, situe dans la Krutenau. La paroisse Saint-Étienne présente alors une organisation spatiale singulière : s'étendant à la fois *intra-* (dans le quartier de la cathédrale) et *extra-muros* (Krutenau), elle est pourvue d'une église paroissiale située en les murs (couvent Saint-Étienne), alors que son cimetière se trouve hors les murs. Du fait de ce manque de place à l'intérieur de l'enceinte, la ville doit commencer à gérer sa croissance urbaine, même si cela semble être par défaut.

Les autres infrastructures importantes qui sont mentionnées pour la première fois au XIII<sup>e</sup> siècle, sont les deux portes avancées de Saint-Jean-aux-Ondes et de Saint-Nicolas-aux-Ondes, ainsi que les deux tours avancées, délimitant l'emprise du quartier, même si celui-ci semble alors majoritairement non bâti.

Ce n'est en effet qu'à partir de 1265 qu'apparaissent les premières mentions d'un développement constant de l'habitat. Cependant, les mentions datées d'avant 1300 ne nous parlent que de trois jardins indépendants et de cinq parcelles bâties. L'expression « parcelles bâties » est entendue ici comme un terrain distinct (appelé *area* dans les chartes) sur lequel sont implantées expressément une ou des structure(s) construite(s) : maisons, étables ou greniers par exemple, auxquelles s'ajoute parfois un jardin. Cet habitat, bien que pauvre et clairsemé, est suffisant pour qu'en 1279 soit fait mention d'une boulangerie<sup>19</sup>.

Le XIV<sup>e</sup> siècle marque vraiment une nouvelle phase dans le développement de la Krutenau tant par la densification de l'habitat que par la diversification des fonctions qui y apparaissent alors. C'est à travers l'*Urkundenbuch*<sup>20</sup> que nous sommes témoins de l'essor du nombre de parcelles enregistrées alors, de leur composition et de leur localisation. Même si une

---

<sup>18</sup> En 1265, les sœurs de Sainte-Catherine *extra-muros* désignent le cimetière du couvent de Saint-Étienne comme « *nostra area versus cimiterium dicte ecclesie* » [Saint-Étienne]. *UB Strassburg*, vol. 1, p. 455.

En vis-à-vis des maisons Prechter, Saint-Étienne avait établi son cimetière. Lequel disparut lors de la construction du quartier des Pêcheurs. Frédéric PITON, *Strasbourg illustré...*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>19</sup> 1279, 1309, 1405 : « *Pistrinum ultra pontem S. Stephani, Orthus an St. Stephansbruck* » (*Wilhelmerbrücke*). Adolphe SEYBOTH, *Das alte Strassburg vom 13. Jahrhundert bis zum Jahre 1870. Geschichtliche Topographie nach den Urkunden und Chroniken bearbeitet. Text*, Strasbourg, 1890, 1894, rééd. 1984, p. 229-230.

<sup>20</sup> Voir Wilhelm WIEGAND (éd.), *UB Strassburg*, vol. 1, *op. cit.* ; puis Hans WITTE (éd.), *Urkundenbuch des Stadt Strassburg*, vol. 7: *Privatrechtliche Urkunden und Rathslisten von 1332 bis 1400*, Strasbourg, Karl J. Trübner, 1900 [désormais mentionné *UB Strassburg*, vol. 7].

certaine standardisation des formules dans les chartes peut fausser la donne<sup>21</sup>, ces parcelles semblent composées de maisons, de cours, de greniers, de viviers et d'étables. On note également des jardins, dont la présence détermine deux types bien distincts de parcelles : dans le premier cas, les jardins sont associés à d'autres éléments bâtis (maisons, écuries, etc.) ; dans le second, la parcelle, non bâtie, est uniquement consacrée à la culture maraîchère.

En distinguant les parcelles qui possèdent un jardin et celles où il n'en est pas fait mention, on se rend compte que 35% de la Krutenau est encore verte. Plus encore, 32 parcelles sur les 200 identifiées ne présentent aucun bâti. Cependant, outre le nombre croissant d'habitations, se développent des infrastructures qui, associées, traduisent des fonctions variées proches de celles que l'on pourrait trouver dans une ville<sup>22</sup>. C'est le cas des couvents mendiants, cités précédemment et qui sont toujours présents dans le paysage au XIV<sup>e</sup> siècle, et du poêle de la corporation des jardiniers<sup>23</sup>, lieu de rassemblement de ce métier. Mais on peut également dénombrer plusieurs moulins<sup>24</sup>, l'auberge « *Zu*

21 Un phénomène d'inertie dû à la reproduction de formules d'une charte à l'autre (phénomène qui peut toucher les préambules des chartes, mais également leurs dispositifs, en particulier les formules de pertinence qui énumèrent les biens loués ou vendus) a pour conséquence une inadéquation éventuelle entre le texte et « la réalité du terrain ». De ce fait, il est compliqué de faire la part des choses entre le paysage réel et l'interprétation qu'en fait le scribe. Ceci incite à une grande prudence dans les tentatives de restitution de l'espace au travers des chartes et actes notariés. Voir, pour sa méthodologie, Michel ZIMMERMANN, « Glose, tautologie ou inventaire ? L'énumération descriptive dans la documentation catalane du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, n°14-15, 1989-1990, p. 309-338.

22 Un bon exemple d'étude des critères urbains est le travail réalisé par Bernhard Metz, en s'appuyant sur les travaux de l'équipe de recherche de Trèves, afin de quantifier le degré d'urbanité des localités alsaciennes au Moyen Âge. L'intérêt de cette recherche est non seulement de proposer une liste de critères mais surtout de démontrer que la présence d'un de ces marqueurs ne permet pas d'affirmer le caractère urbain (ou non) de la localité. C'est l'association de plusieurs critères qui permet à la localité de franchir un seuil, la faisant passer au statut de « ville ». Bernhard METZ, « Essai sur la hiérarchie des villes médiévales d'Alsace (1250-1350) », *Revue d'Alsace*, n° 128, 2002, p. 47-100, et n° 134, 2008, p. 12-167 ; Monika ESCHER, Frank G. HIRSCHMANN, *Die urbanen Zentren des hohen und späteren Mittelalters. Vergleichende Untersuchungen zu Städten und Städtelandschaften im Westen des Reiches und in Ostfrankreich. Kommentiertes Kartenwerk mit Ortslexikon*, 3 vol., Trèves, 2005 (Trierer Historische Forschungen 50).

23 XIV<sup>e</sup> siècle : mention du Poêle des jardiniers de la Krutenau. Jacques HATT, *Une ville du XV<sup>e</sup> siècle. Strasbourg*, Strasbourg, Collection historique de la vie en Alsace, 1929, p. 331.

24 Le moulin Schoenemann est cité en 1308 près du couvent Sainte-Catherine sur un bras du Rhin, peut-être le canal du Rhin ou du fossé (non localisé) dit *Schönemannesgiessen* de la Krutenau mentionné en 1276. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 119. Un moulin dit « *des Sturmes Mühle* » (de Sturm), est généralement identifié avec le moulin Schoenemann du XIV<sup>e</sup> siècle. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 132. En 1308, Hugo dit Rihter chevalier de Strasbourg et sa femme Lucgardis vendent à Heilmanno dit « *an der wasser* » et à Heinricho, pour la fabrique de l'église de Strasbourg une rente d'une *lib. den. Arg.* sur un jardin dit « *des Westermannes garte* », situé « *retro* » Sainte-Catherine hors les murs « *binder Schönemannes mule* » à côté de Rudolf dit Zoller. *UB Strasbourg*, vol. 1, p. 189.

Le moulin du Pont du Rhin a servi provisoirement à produire de la farine lors de la guerre entre l'évêque Frédéric de Blankenheim et la ville de Strasbourg en 1380. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 132.

*dem Löwen Berg*<sup>25</sup> », des étuves<sup>26</sup>, des béguinages<sup>27</sup> et un hospice cité en 1399<sup>28</sup>. Ce faubourg réunit ainsi sur un même espace des zones de cultures nombreuses, un habitat conséquent bien qu'épars et un ensemble de fonctions variées. Pourrait-on parler de ville à la campagne ?

Le positionnement de ces parcelles, lorsqu'il est possible, permet de mettre en évidence certains éléments. En premier lieu, la colonisation de l'espace par l'habitat paraît suivre d'abord le cours d'eau principal et se regrouper autour des couvents avant de commencer à s'étendre vers l'extérieur. Ensuite, il ne semble pas y avoir une organisation claire des rues. Les seules rues dont les mentions apparaissent au cours du XIV<sup>e</sup> siècle semblent venir après l'habitat, et servir de liens entre l'eau et des infrastructures déjà existantes. L'installation de l'habitat ne suit donc pas un plan préétabli mais s'adapte aux conditions de terrain (figure 2).

Enfin, on peut noter que la Krutenau ne possède pas d'église paroissiale qui lui soit propre et dépend donc d'une paroisse *intra-muros*, en l'occurrence Saint-Étienne.

Néanmoins, en 1401 la ville décide d'inclure ce faubourg dans l'enceinte, agrandissant celle-ci et faisant passer la Krutenau du statut de

Le *Sägemühle* est cité en 1381 et 1395 près du couvent Sainte-Catherine sur le « fossé du moulin », il actionnait une scierie. Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 132.

25 1314 : *Steinin mit zwei Schüren*. 1398 : *domus lapidea*. 1407 : *Zu dem Löwen am Berg*. Adolphe SEYBOTH, *Das alte Strassburg*, *op. cit.*, p. 214. En 1390, Greda dite Losclerin, veuve de Wolfelini dit Berlin et Wolfellinus leur fils, et Goczso dit de Kuczelsheim son beau-fils, vendent à Nicolao fils de Petri dit Russer une rente annuelle et perpétuelle de 3 *lib. den. Arg.* à percevoir sur la cour, deux maisons et *area* contiguës situées « *zu dem Ruden* » dans la Krutenau, à côté de la maison dite *zu Lovenberg* d'une part, et de Jeckelinum dit Cleinjeckelin de Gamelsheim d'autre part, pour 54 *lib. den. Arg.* Voir *UB Strassburg*, vol. 7, p. 716-717.

26 Le 17 février 1327 Conrad Zoller donne à la fabrique de la cathédrale une maison sise en Krutenau à côté de l'*estuarium* pour le repos de son âme et de celle de sa femme Ortruna. Conrad zu der Megede, fils, et sa femme Berthe née Wetzcl lèguent aux chevaliers de Saint-Jean, le 22 mai 1381, leurs biens meubles et immeubles pour le repos de leurs âmes : c'est dame Berthe qui possédait le bain avant leur mariage. Voir Charles WITTMER, « Bain et baigneurs à Strasbourg au Moyen Âge. », *Cahiers Alsaciens d'Archéologie, d'Art et d'Histoire*, n° 5, 1961, p. 91-116, p. 109. En 1372, mention d'une « *badestube* » à la Krutenau, entre Syfrit Closener d'une part et « *Badestubengesselin* » d'autre part. Voir *UB Strassburg*, vol. 7, p. 44.

27 « *Begardenhaus der Brüdere Brot durch Gott Eigentum* » : Établissement masculin. Première attestation en 1320. Localisation précise incertaine. Voir Gaëlle TEXIER, *Topographie et construction...*, *op. cit.*, p. 148.

« *Meinriches Gotzhus* » : Attesté en 1363. Occupé par des femmes. *Ibidem*, p. 166. En 1363, Heinzemannus dit Gurteler loue en emphytéose à Steinmaro dit Ruhe et son épouse Dina, la maison, cour et *area*, située dans la Krutenau, in *Badestubengesselin*, à côté de Johannes dit Schottelin d'une part et de la maison dite « *des Meinriches goezhus* » d'autre part, pour un cens annuel de 30 *sol. den. Arg.* Voir *UB Strassburg*, vol. 7, p. 314-315.

28 Un hospice est cité en 1399 selon Adolphe SEYBOTH, *Das alte Strassburg...*, *op. cit.* Voir Jean-Jacques SCHWIEN, *Strasbourg. Document...*, *op. cit.*, p. 129.



faubourg à celui de quartier *intra-muros* de la ville. Cette action pouvait se pressentir dès l'installation des portes et tours avancées, qui présumaient une prise de conscience collective d'un espace susceptible d'être intégré à la ville avant même qu'il ne fût bâti.

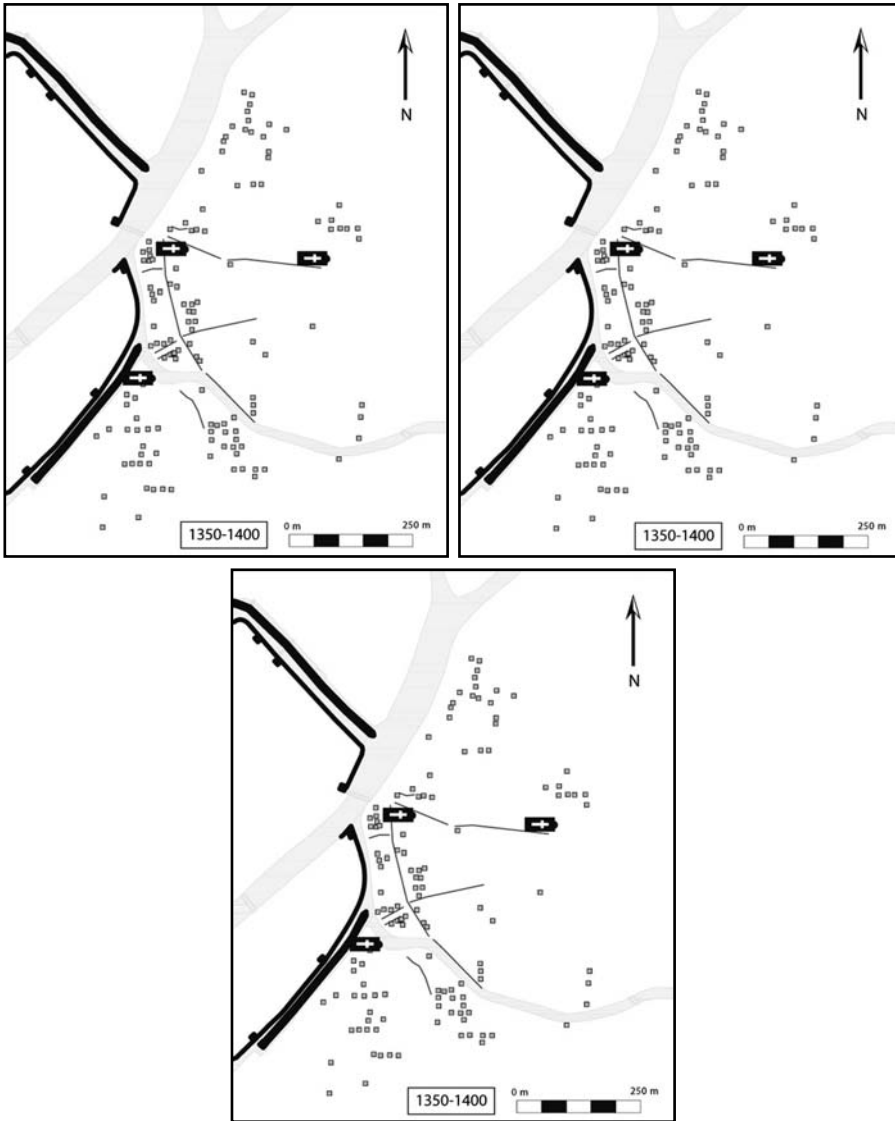


Figure 2 : évolution du bâti de la Krutenau entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle (DAO : C. Xandry)

### La Couture : un lotissement à enjeu économique

Le devenir de la ville de Reims ressemble par bien des aspects à l'évolution de nombreuses autres cités. Elle passe successivement du statut

d'*oppidum* gaulois, à celui de ville romaine puis archiépiscopale, en présentant, malgré tout, une particularité non négligeable. Au XIII<sup>e</sup> siècle, avec une population totale de 10 000 à 12 000 habitants, elle surprend par une configuration inhabituelle. La vieille ville est en effet toujours enfermée derrière son enceinte du III<sup>e</sup> siècle qui délimite la cité (60 hectares). Parallèlement, un second pôle urbain s'est développé depuis le Haut Moyen Âge autour d'une zone religieuse importante. Une partie de l'ancienne nécropole antique a en effet vu l'implantation de nombreuses églises et abbayes dont Saint-Rémi<sup>29</sup> et Saint-Nicaise<sup>30</sup> qui ont regroupé un habitat autour d'elles. Autour de la cité, un certain nombre de faubourgs se sont développés de manière spontanée à partir du XII<sup>e</sup> siècle. C'est le cas de Cérés<sup>31</sup> au nord de la ville, de Saint-Denis<sup>32</sup> autour du couvent du même nom, à partir de 1138 le long des fossés sud de la cité, et du Barbâtre<sup>33</sup> qui relie la cité au pôle de Saint-Rémi (figure 3).

Malgré la volonté des habitants d'obtenir une plus grande liberté vis-à-vis de l'archevêque, celui-ci reste le maître de la ville. Cependant, il n'est pas le seigneur absolu de tout l'espace urbain, qui est divisé en quatre bans : celui de

29 Des maisons sont pour la première fois attestées au VII<sup>e</sup> siècle, à proximité de l'abbaye Saint-Rémi. Après avoir obtenu l'autonomie spirituelle et temporelle de leur abbaye avec l'immunité du château (dans les années 940), les moines de Saint-Rémi s'efforcèrent de mettre la main sur l'agglomération apparue à la porte de leur réduit immunitaire. Vers 990, Gislebert de Roucy accepte de leur y céder l'exercice des droits publics. Peu après un diplôme royal reconnaît à l'abbaye la possession de la localité qui pour la première fois est désignée sous le nom de « bourg ». Voir Pierre DESPORTES, *Histoire de Reims*, Toulouse, Privat, 1983, p. 86.

30 En 1066, Philippe I<sup>er</sup> reconnaît l'immunité du monastère et du faubourg attenant, et interdit à tout autre que l'abbé ou ses mandataires d'y exiger quoi que ce soit (immunité fiscale), l'immunité judiciaire suivra. La bulle d'Innocent II (1136) qui confirme les possessions de Saint-Nicaise, déclare également que le cloître et le faubourg environnant, propriété du monastère, sont exempts de toute exaction. Voir Gaston ROBERT, « Le ban Saint-Nicaise au Moyen Âge. », *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, 1934, p. 65-89. Le bourg se limite à quelques maisons bordant, au nord et au sud, la clôture de l'abbaye. Il est constitué par la rue Saint-Nicaise, de l'église Saint-Jean à la porte Saint-Nicaise, soit environ 30 ou 40 maisons. Voir Pierre DESPORTES, *Reims et les Rémois aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Lille, Service de reproduction des thèses Université de Lille III, 1977, p. 339.

31 Le terrain appartenait à la collégiale Saint-Symphorien. Un document des archives de cette église mentionne en 1161 la naissance d'un nouveau bourg, celui de la Barre, à côté des deux autres qui existaient depuis déjà longtemps, les deux vieux bourgs de la Porte Chacre (charte de 1119 par laquelle l'archevêque confirme à Saint-Symphorien la possession des deux bourgs et charte de l'archevêque Samson confirmant l'existence d'un four banal dans les bourgs au-delà de la porte Chacre). Le faubourg n'est pas englobé *intra-muros* par la construction de l'enceinte entre 1209 et 1358. Pierre DESPORTES, *Reims et les Rémois...*, *op. cit.*, p. 86.

32 En 1065, lors de la fondation de l'abbaye Saint-Denis, l'archevêque Gervais lui avait donné les terrains en bordure externe du fossé de la Porte de Vesle à la poterne Saint-Denis. Son successeur Manassés I<sup>er</sup> y a rajouté les terrains entre cette poterne et la porte Bazée. Ils ne restèrent pas longtemps vides. En 1138, un diplôme accordé par Louis VII à l'abbaye indique que de ce côté de la ville, les fossés étaient envahis de maisons et de jardins. *Ibidem*, p. 84.

33 La *via* Césarée était jalonnée d'habitations. Son peuplement systématique fut entrepris dans le dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle (à ce moment elle prend le nom de Barbâtre). Ce quartier fut dès sa fondation un quartier populaire abritant les ouvriers qui tissaient les toiles de Reims. *Ibidem*, p. 78.

l'archevêque, celui du chapitre cathédral, celui de l'abbaye Saint-Rémi et celui de l'abbaye Saint-Nicaise.

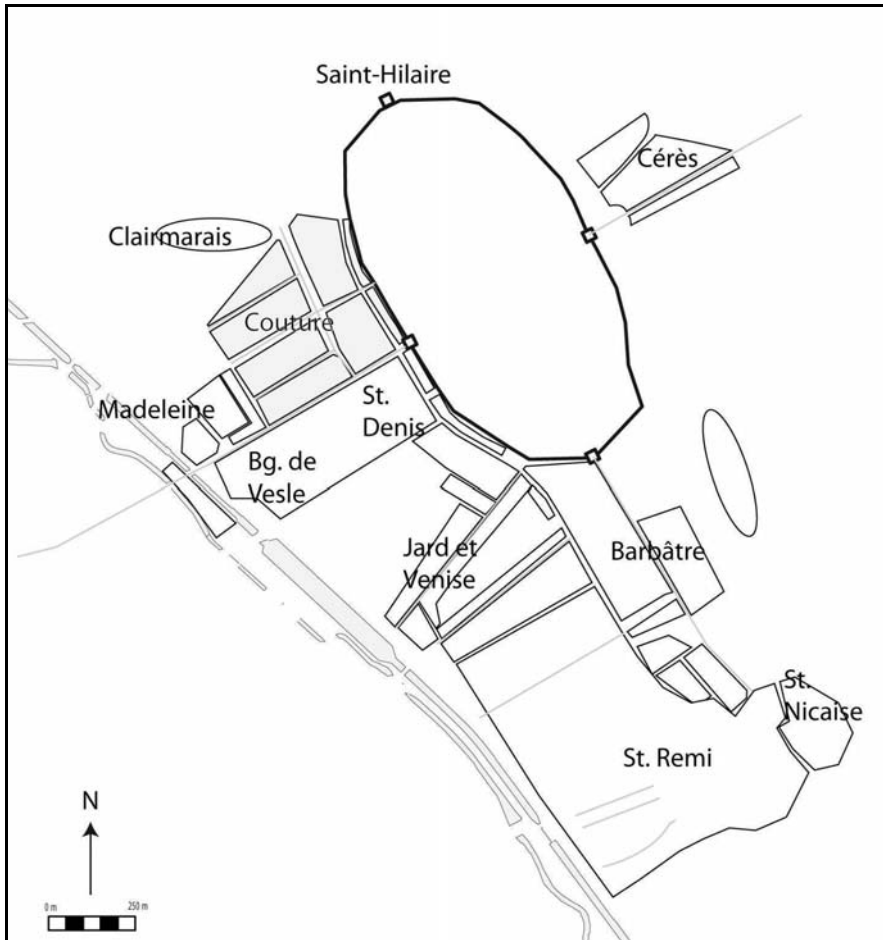


Figure 3 : Reims et ses faubourgs en 1328 (DAO : C. Xandry)

L'arrivée de l'archevêque Guillaume de Champagne ou Guillaume-aux-Blanches-Mains marque un changement important dans le développement spatial de la ville. En 1183, il décide en effet de donner un terrain alors en culture (*cultura*), entre la cité et la Vesle, pour y faire construire, certes, des habitations, mais ambitionne surtout d'en faire un lieu de foire et de regroupement d'un seul type de métier. Ce quartier prendra le nom de « la Couture ». On peut avancer plusieurs hypothèses pour expliquer le choix de cet emplacement. Tout d'abord presque tout le terrain au nord-ouest de la ville appartenait à l'archevêque, ce qui lui permettait un contrôle total de cet espace. Ensuite la rivière offrait une protection naturelle en cas de développement

ultérieur de la ville. Enfin, cela garantissait un meilleur contrôle par la ville du passage du pont de Vesle. Afin que ce nouveau quartier devînt attractif, l'archevêque accorda des facilités d'exploitation et des privilèges particuliers à un corps de métier – désormais strictement interdit dans la cité – celui du bois. Les charrons et charpentiers devaient y trouver le marché au bois et aux poutres. Les tonneliers, en plus du marché aux vins déjà situé à cet endroit, y fréquentaient le marché aux merrains<sup>34</sup>. C'est là aussi que l'on chargeait les vins de la ville destinés à être exportés. Enfin ces artisans pouvaient sans aucune permission préalable, construire des loges, des escaliers, des auvents, des puits devant leur maison, bref tout ce qu'ils estimaient utiles à leur commerce. De plus, l'évêque décida de déplacer la grande foire annuelle<sup>35</sup> qui avait lieu jusqu'alors du samedi avant les Rameaux au dimanche, de l'autre côté de la rivière de la Vesle, à côté de la léproserie Saint-Éloi jusqu'à ce nouveau quartier. Les bénéficiaires qu'elle rapportait devaient également y être transférés. Ceci fut réalisé en 1201.

Cette volonté de développer un quartier dynamique et opérationnel semble avoir été anticipée dans ses moindres aspects : économique et financier certes, mais aussi urbanistique et administratif. La rue principale de la Couture avait d'emblée été prévue plus large que les autres pour permettre la tenue de cette foire. On peut également remarquer que les rues créées à cette occasion, à côté de celle de la Couture, sont toutes bien parallèles à la rue préexistante de Vesle. En outre, les menus délits des habitants devaient être jugés en première instance par un maire, sauf à être portés ensuite devant le tribunal épiscopal. Ce

---

<sup>34</sup> Bois de chêne débité en planches destinées surtout à la tonnellerie.

<sup>35</sup> Cette foire a été instituée en 1170 par l'archevêque Henri de France et se tenait alors au faubourg Saint-Éloi dans l'intention de donner des fonds aux léproseries installées à cet endroit. L'archevêque Guillaume-aux-Blanches-Mains décida, par une charte de 1183, que la grande foire se tiendrait dorénavant de la veille des Rameaux à la veille de Pâques, sur le terrain de la *Couture*, nouvellement érigé en mairie, sauf à indemniser autrement les lépreux. Georges BOUSSINESQ, Gustave LAURENT, *Histoire de Reims des origines jusqu'à nos jours. D'après un cours préparé et donné à Reims de 1911 à 1914 revu, annoté, complété et illustré de nombreux plans, cartes, portraits, dessins et gravures*, tome 1 : *Reims ancien des temps préhistoriques à la mort d'Henri IV*, Reims, Matot-Braine, 1933, p. 380-381. En effet, en 1182, les frères de Saint-Ladre avaient rendu à l'archevêque les droits de foire et recevaient en compensation une rente annuelle de 10 l. 8 s. p. à prendre chaque semaine sur les changes de Reims. La foire se situa près de la léproserie jusqu'en 1201, avant de se déplacer à la Couture. Voir Paul HILDENFINGER, *La léproserie de Reims du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Reims, Éditeur de l'Académie, 1906, p. 12-13. Elle jouit jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle d'une assez grande vogue, mais qui n'était pas du tout comparable, cependant, à celle des grandes foires de Champagne ; les petits métiers surtout y installaient leurs produits très variés, depuis les étoffes d'or, d'argent et de soie apportées par des marchands d'Italie ou de Provence, les draps et les toiles de la région, jusqu'aux fers, cuirs et victuailles. Georges BOUSSINESQ, Gustave LAURENT, *Histoire de Reims*, *op. cit.*, p. 380-381. La foire allait alors du jour de Pâques au soir de la Quasimodo. Tout autre marché qui pouvait avoir lieu à cette époque était suspendu. Paul HILDENFINGER, *La léproserie de Reims...*, *op. cit.*, p. 11.

nouveau quartier fonctionna si bien que dès 1190 on fut obligé de bâtir une nouvelle église paroissiale, dédiée à Saint-Jacques<sup>36</sup>, et son cimetière.

Par la suite, la création de quelques autres lotissements – au sens de zones d’habitat dont la création a été voulue et programmée – rue du Jard, rue de Venise, bourg Saint-Rémi, contribue à l’émergence d’un ensemble urbain homogène autour de la cité, et ce, dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle. Ceci entraîne le projet, en 1209, à l’instigation de Philippe Auguste, de la construction d’une enceinte unique, réunissant les deux anciens noyaux et les faubourgs qui les relie.

Pendant, si ce projet est rapidement matérialisé par des fossés, l’enceinte elle-même ne voit pas immédiatement le jour. En fait, pendant la majeure partie du XIII<sup>e</sup> siècle, la fraction construite de la nouvelle enceinte semble se limiter à la construction des nouvelles portes (Porte de Vesle, puis porte Renier Buiron dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, porte Saint-Nicaise, Porte Neuve dont la première mention est de 1261). Dans le même temps, il semblerait que l’ancienne enceinte, côté ouest, désaffectée, se dégrade rapidement sous l’action des particuliers, qui y accolent des bâtiments. Le projet d’enceinte ne sera finalement achevé qu’en 1359, sous la menace d’un siège par les Anglais.

À Reims, subsiste, pour le début du XIV<sup>e</sup> siècle, un document exceptionnel : il s’agit du registre de la taille levée sur les habitants de Reims en 1328 pour le sacre de Philippe VI, couramment appelée Prisée du sacre de 1328. Ce document, qui ne traite malheureusement que du ban de l’archevêque, ce qui représente néanmoins une bonne part de la ville, livre pour chacune des paroisses une description des îlots, parcelles par parcelles, en indiquant leur composition (maison, jardin, grange, vivier...), le nom et l’état de leur détenteur, ainsi que le montant de la taxe qui lui incombe. Ce document nous donne ainsi une description parcelle par parcelle des faubourgs, au moins pour le ban de l’archevêque, à un moment où ces derniers ont quasiment fini leur développement. En regardant dans le détail la composition de la Couture grâce à la Prisée, on constate d’abord, grâce à la taxe imposée sur les parcelles ne contenant qu’une seule maison, que les prix les plus élevés se concentrent essentiellement à proximité de la première enceinte. Ils diminuent à mesure qu’elles sont éloignées de la Cité. Comme on l’a vu, les métiers du bois : charrons, tonneliers et charpentiers, interdits à l’intérieur de la cité par Guillaume-aux-Blanches-Mains, sont censés se regrouper à la Couture. Cependant l’obligation n’était pas scrupuleusement suivie par les tonneliers que l’on retrouve dans toute la ville en 1325, alors que les charrons et les

---

<sup>36</sup> Elle fut commencée en 1190. Le rez-de-chaussée daterait de 1220 à 1230. Georges BOUSSINESQ, Gustave LAURENT, *Histoire de Reims...*, *op. cit.*, p. 303-306. La nef ne fut couverte d’une voûte qu’au XIV<sup>e</sup> siècle, l’abside et les chapelles furent rajoutées au XVI<sup>e</sup> siècle. Charles GIVELET, Louis DEMAISON, Henri JADART, « Notice : Saint-Jacques », *Travaux de l’Académie de Reims*, n° 82, 1886-1887, p. 27-74, p. 28.

charpentiers ont mieux respecté l'édit. Cependant, c'est dans ce quartier que se tenait le marché au bois. On peut également remarquer que les étuves des faubourgs se trouvent presque toutes au même endroit, entre le quartier de la Madeleine (entre la Couture et la Vesle) et l'église Saint-Jacques de la Couture. Dans tous les cas, elles se situent le long de voies de passage importantes. On remarque en outre dix-sept structures appelées « granges » dans la Prisée, qui sont probablement des bâtiments de stockage. Il n'y a par contre que très peu de jardins. On note encore que, jusqu'en 1359, aucun couvent ne s'est implanté dans ce faubourg, qui reste spécialisé dans le commerce et l'artisanat. Ce n'est qu'en 1360 que le couvent de Clairmarais s'y déplace car ses anciens bâtiments (situés *extra-muros*) ont été détruits par le siège de 1359.

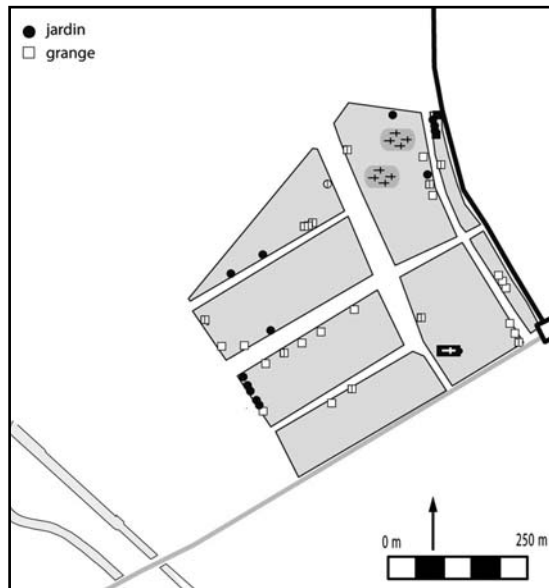


Figure 4 : La Couture en 1328 (DAO : C. Xandry)

La volonté de faire du faubourg de la Couture une zone essentiellement orientée vers des activités artisanales tournant autour des métiers du bois, et le lotissement systématique de cet espace dans cet unique but lui donnent un aspect peu diversifié comparé à la Krutenau. Les parcelles ne sont composées en effet que de maisons et masures, granges et rares jardins, sans mention de viviers ou d'étables. La Couture est ainsi beaucoup plus homogène et regroupée le long de voies préétablies.

Sont donc décrits ici deux types distincts de faubourgs dont la gestion paraît au premier abord très différente.

La Krutenau semble en effet se développer de façon individuelle, spontanée, on pourrait même dire sauvage. On ne note ni une volonté de la part de la ville de créer un faubourg, ni une trame de rues organisée. Son paysage semble très hétérogène et « vert » ou « ouvert », même si des fonctions nombreuses et variées y sont présentes (couvents mendiants et lieux de réunion de corporation notamment), ne la limitant pas à une activité monofonctionnelle. *A contrario*, la Couture connaît un développement prévu et organisé, parfaitement maîtrisé, avec une administration définie et, dès le départ ou quasiment, un projet d'enceinte avec prévision de la croissance urbaine. Elle présente de plus un paysage très homogène. Cependant, cette image est à relativiser. Même s'il n'y a pas une volonté délibérée de la part de la ville de créer un faubourg, le développement de la Krutenau doit à l'édit municipal qui interdit la construction de couvents *intra-muros*. Cela guide les pas des établissements mendiants, Saint-Nicolas et les Guilhelmites, vers cet endroit. D'autre part, le gouvernement urbain est très certainement responsable de la création des portes et tours avancées du XIII<sup>e</sup> siècle, et de l'enceinte de 1401 qui vient s'appuyer dessus. C'est donc la ville qui donne à ce faubourg son emprise définitive, limitant sa croissance.

À Reims, où coexistent de nombreux faubourgs, l'archevêque ne maîtrise pas la croissance urbaine aussi totalement qu'on pourrait le croire. Par conséquent, il ne s'agit ni d'une évolution entièrement programmée, ni d'un développement totalement spontané. Même si les autorités de la ville ne contrôlent pas l'intégralité du phénomène, elles ne sont jamais totalement indifférentes à sa croissance. Elles ne peuvent du reste pas se permettre de l'être (ne serait-ce que pour des raisons de défense) et agissent en fonction de leurs capacités.

On en a pour preuve les évolutions ultérieures des deux villes. En 1359, Reims décide de concrétiser le projet d'une grande enceinte regroupant quasiment tous ses faubourgs. En 1401, Strasbourg choisit d'intégrer la Krutenau dans l'enceinte. En 1475, après l'intégration de la majeure partie de ses anciens faubourgs (dont la Krutenau), elle promulguera même des édits interdisant la construction (et donc la croissance urbaine) dans la zone au contact de l'enceinte, où de nouveaux faubourgs auraient pu se développer. L'importance du glacis<sup>37</sup> prime alors sur la croissance urbaine.

Les difficultés et atermoiements rencontrés dans les deux cas conduisent cependant à s'interroger sur les moyens dont dispose réellement une ville au XIII<sup>e</sup> siècle pour gérer la croissance urbaine de façon globale. La multiplication des bans et la présence de couvents qui bénéficient de l'immunité

---

<sup>37</sup> Cet espace non bâti pouvait être cultivé. Il privait un ennemi potentiel de tout refuge au pied même de l'enceinte.

entraînent la présence, dans une zone fondamentale pour l'expansion urbaine, d'enclaves juridiquement indépendantes.